

M R C D E M A T A N E

MÉMOIRE

COMMISSION D'ÉTUDE
SUR LA GESTION DE LA FORÊT
PUBLIQUE QUÉBÉCOISE



Juin 2004

Mémoire

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

INTRODUCTION

Bordée par le fleuve Saint-Laurent et à la fois ancrée sur des terres agricoles et forestières, la municipalité régionale de comté de Matane jouit d'une diversité de richesses naturelles. La majorité de son territoire étant à vocation forestière, la MRC se sent directement interpellée lorsqu'il s'agit de se questionner sur l'avenir de cette ressource. Le présent mémoire divulgue une vue générale des enjeux forestiers qui préoccupent la MRC de Matane et qui ont, par ailleurs, été mentionnés lors de dépôts de mémoires antérieurs.

DESCRIPTION DE LA MRC DE MATANE

Le territoire de la MRC de Matane, composé à 90% de forêt dont les trois quarts sont de tenures publiques, contribue au maintien de plusieurs emplois et constitue le domaine le plus important du secteur primaire. Le milieu forestier transparaît à travers les mœurs de ses citoyens qui en plus d'y travailler, directement ou indirectement, y habitent et y pratiquent ses loisirs. D'ailleurs, la population est de plus en plus sensibilisée à une gestion consciencieuse du patrimoine forestier.

De plus, grâce à une convention de gestion territoriale, déléguant certains pouvoirs et responsabilités, la MRC gère près de 13 000 hectares de terres publiques intramunicipales (TPI). Les TPI abritent des érablières en location, des baux de villégiature, deux projets de forêt habitée, un projet de mise en valeur des habitats fauniques et plusieurs initiatives de divers intervenants du milieu touchant à des volets forestiers, fauniques ou récréatifs. Les projets de forêt habitée sont constitués de fermes forestières, qui en sont à leur huitième année, et d'une forêt communale qui est chapeautée, pour une sixième année, par la Corporation de développement de Sainte-Paule.

Rigidité du régime forestier

Les citoyens prennent de plus en plus conscience de l'impact d'une surexploitation sur l'environnement mais aussi sur la santé économique des générations futures. C'est peut-être un des déclencheurs de projets de gestion différente de la forêt publique dans la région. Depuis quelques années, la volonté populaire a fait émerger des projets de forêt habitée un peu partout sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. La MRC de Matane participe déjà à plusieurs projets d'aménagement forestiers alternatifs tel que mentionné précédemment. Tous ces projets ont des objectifs communs : le développement local, la création d'emplois à long terme et l'aménagement forestier multiressource et à rendement accru. Ils permettent d'adapter l'exploitation de la ressource forestière aux besoins locaux des populations. La récolte du bois s'effectue selon des normes environnementales reconnues mais avec une souplesse particulière, adaptée aux besoins socio-économiques locaux. Afin de réussir à faire vivre ces petits projets, une gymnastique budgétaire et légale doit être exercée tellement le régime forestier actuel est fermé. Même dans les exercices de délégation de gestion aux MRC, la latitude offerte aux gestionnaires est presque nulle. Il ne s'agit pas d'éliminer complètement les principes de fonctionnement établis mais plutôt de faire une place à d'autres formes d'exploitation et d'aménagement de la forêt principalement à proximité des communautés locales.

Dans ce sens, il importe de distinguer les activités de récolte de la matière ligneuse de celles liées à la transformation de la ressource en usine. Comme ces projets, souvent mis en œuvre sous forme d'une convention d'aménagement forestier, s'appliquent principalement à des zones près des agglomérations rurales et visent généralement le développement local, les taux de subvention pour les travaux sylvicoles ainsi que les taux unitaires devraient différer de ceux pour une entreprise de transformation du bois. Les bénéficiaires de ce type de projet ne tirent aucun profit de la vente des produits de la transformation des bois. La récolte et l'aménagement ne sont pas les opérations les plus rentables. Des grilles différentes de taux unitaires et de taux de subvention doivent absolument être développés pour permettre la viabilité de projets de développement local où l'objectif est de stimuler l'activité économique d'une région.

La population, via les MRC et les autres intervenants, est de plus en plus consultée mais toujours à l'intérieur de ce cadre rigide. Lorsque vient le temps d'incorporer les différentes préoccupations du milieu aux planifications forestières, les compromis sont souvent difficiles et quelquefois sans porte de sortie. D'autant plus qu'il est pratiquement inconcevable de soustraire du calcul de la possibilité forestière des superficies incluses, même si après évaluation terrain, elles sont des sites d'intérêt dont la conservation serait préférable. Les fonctionnaires en région ont une marge de manœuvre très mince malgré qu'ils soient les mieux placés pour adapter les pratiques forestières aux particularités sociales et environnementales des régions. La MRC suggère de développer une approche qui permettrait de conserver des réserves de territoire qui pourraient par exemple être utilisées pour compenser les industriels lorsque des écosystèmes forestiers particuliers sont découverts.

Maximiser les retombées économiques

La cohabitation avec l'industrie forestière a des avantages et des désavantages économiques. Par exemple, la population doit vivre à l'année avec le transport du bois qui diminue la sécurité routière et qui détériore leur réseau routier. Le ministère des Transports compense actuellement les municipalités où circule le bois en fonction d'un volume minimal à atteindre. Si ce volume n'est atteint qu'à 90%, la municipalité ne reçoit rien du tout. C'est la seule compensation qui existe actuellement pour le prélèvement de la ressource forestière. Les revenus de droits de coupe qui proviennent du territoire de la MRC devraient être versés aux intervenants locaux qui pourraient s'en charger pour favoriser le développement des communautés locales et ainsi mettre en valeur les potentiels du milieu. Le paiement de ces redevances serait un autre moyen d'augmenter les retombées de la mise en valeur du milieu forestier pour les communautés locales. Elles permettraient également une participation plus active du milieu.

CONCLUSION

La MRC de Matane dépend de la ressource forestière à plusieurs égards que ce soit au niveau économique, récréatif ou social. L'exploitation et l'aménagement des ressources forestières font donc partie des préoccupations quotidiennes pour les différents intervenants du milieu forestier et du développement local de la MRC.

Elle croit que le régime forestier est trop rigide, appliquant des règles mur à mur, à la grandeur de la province, pour toute forme de forêt publique. Elle soutient que la décentralisation de la gestion forestière permettra une utilisation de la forêt plus appropriée et adaptée aux réalités régionales. Pour ce faire les gestionnaires en région nécessitent une latitude d'actions supérieure à celle qu'ils détiennent présentement.

De plus, elle revendique l'augmentation des retombées socio-économiques envers les communautés locales dont la principale activité repose sur la forêt. Ce dédommagement, qui serait financé à même les droits de coupe, permettrait à la population de revitaliser et de mettre en valeur leur région. À long terme, cette initiative pourrait aider à diminuer la dépendance à certains secteurs de l'industrie en diversifiant l'économie du milieu.